

Présentation de projet

Ouvrage collaboratif

Comprendre et prévenir la toxicodépendance
dans le canton de Vaud

Association FMR et Charlie Caccini
Lausanne, le 1er septembre 2025

1. Contexte

L'[association vaudoise FMR](#) (anciennement Radio FMR), initiée en 2013, officialisée en 2017 et reconnue d'utilité publique en 2018, rassemble des consomm'acteur·rice·s dans le but de diffuser une information liée aux addictions par la voix de personnes concernées.

En 2024, Charlie Caccini, autrice indépendante vaudoise, contacte l'association pour produire un podcast sur ses activités dans le cadre du projet [Histoire de](#).

À cette occasion, Emmanuel Dieserens, monteur à l'association FMR, lui partage un projet des membres de l'association : un ouvrage à visée préventive et guidé par des faits concrets et vécus par des personnes toxicodépendantes de Lausanne et environs.

En mars 2025, Charlie Caccini, Emmanuel Dieserens et Ken Brunner, auteur et président de l'association FMR, se réunissent pour ébaucher un projet réalisable.

2. Équipe, participant·e·s et rôles

Équipe de pilotage :

- Ken Brunner : mise en contact entre les participant·e·s et Charlie Caccini, accompagnement lors des rencontres, gestion des finances liées aux participant·e·s, corédaction
- Charlie Caccini : rencontres avec les participant·e·s, gestion des finances liées à l'ouvrage, corédaction, gestion de l'édition et de la diffusion
- Emmanuel Dieserens : manager

Participant·e·s :

- Les membres de l'association FMR : apportent le contenu de l'ouvrage par leur vécu et leurs expériences avec la consommation de stupéfiants, mais également tout matériel qu'ils voudraient partager (écritures personnelles, dessins, peintures, photographies, ...), valident le contenu après rédaction
- Des personnes toxicodépendantes de Lausanne : apportent le contenu par leur vécu et leurs expériences avec la consommation de stupéfiants, mais également tout matériel qu'ils voudraient partager (écritures personnelles, dessins, peintures, photographies, ...), valident le contenu après rédaction

3. Buts

Trois buts conjoints :

- 1) Prévenir l'addiction aux substances psychotropes
- 2) Inciter une démarche compréhensive vis-à-vis des personnes toxicodépendantes
- 3) Faire participer les personnes concernées

4. Concrètement

Pour chacun des objectifs, le moyen d'y parvenir est :

- 1) Transmettre des faits réels et des anecdotes quotidiennes
- 2) Transmettre des parcours/épisodes de vie et rendre compte de facteurs d'addictions
- 3) Proposer d'insérer dans l'ouvrage leur propre matériel visuel ou écrit

Ces intentions se rejoignent à travers des récits/anecdotes de vie de personnes toxicodépendantes vaudoises (raconteur·rice·s), regroupés un en un ouvrage.

Les personnes concernées sont anonymisées.

Les profils¹ des conteur·rice·s se différencient les uns des autres afin de rendre compte de la diversité des personnes concernées par l'addiction, ainsi que de faire prendre conscience du « potentiel addiction » par l'identification.

Les récits sont abordés de manière factuelle, sans censure, parfois teintée d'humour et d'auto-dérision, sans pour autant banaliser les faits. Les registres exclus sont le dramatique et le pathétique.

Le style littéraire doit pouvoir rendre le contenu apprécié d'amateur·rice·s de lecture autant que d'étudiant·e·s et professionnel·le·s du milieu social ou sanitaire, des administrations publiques, ...

En parallèle des récits, du matériel visuel (photographies, créations artistiques, ...) ou écrit produit par les conteur·rice·s qui le souhaitent est intégré.

Au cours de la réalisation, des nouvelles sont régulièrement données par l'équipe de pilotage, principalement sur le compte Instagram *histoirede.nous_*.

L'ouvrage final sera publié aux [Éditions L'Œil d'or](#).

5. Ressources

Ce projet a été pensé et entrepris car les ressources des différent·e·s participant·e·s se complémentent et favoriseront un processus efficace et l'aboutissement d'un ouvrage qualitatif.

Ken Brunner	Charlie Caccini	Association FMR
Auteur édité en maison d'édition Président de l'association FMR, contact de référence dans le milieu de l'addiction Engagé dans différentes structures liées à la santé publique et aux dépendances	Autrice indépendante et auto- éditrice Diplômée en sciences sociales Engagée et passionnée par les récits de vie Expériences professionnelles en communication	Consommateur·rice·s engagé·e·s, entreprenant·e·s et personnellement expert·e·s du sujet Source d'information exclusive et qualitative

¹ Sexe, Genre, Âge, Origine, Études, Profession, Mode de vie, Nombre d'années de consommation, etc.

6. Calendrier provisoire

Mars-Avril	Rencontres de l'équipe de pilotage Mise au point d'un document de présentation Recherches de fonds
Mai	Premières rencontres avec les raconteur·rice·s Recherches de fonds
Juin	Recherches de fonds Cagnotte en ligne Wemakeit
Juillet	Recherches de fonds Cagnotte en ligne Wemakeit
Mois 1 ²	Recherches de fonds Récolte des récits de vie Rédaction
Mois 2	Recherches de fonds Récolte des récits de vie Rédaction
Mois 3	Recherches de fonds Récolte des récits de vie Rédaction
Mois 4	Recherches de fonds Récolte des récits de vie Rédaction
Mois 5	Rédaction Relectures
Mois 6	Relectures Mise en place d'un calendrier pour la phase d'édition

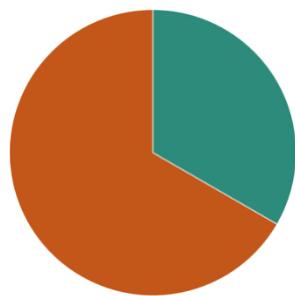
² Le calendrier sera adapté aux recherches de fonds

7. Finances

Le budget estimatif correspond au calendrier ci-dessus. Un nouveau budget et une recherche de fonds aura lieu pour les phases d'édition³ et de communication.

	Montant en CHF	Explications	Gestion
Rencontres avec les raconteur·rice·s	1'500	Pour 5 mois Compensation symbolique pour les participant·e·s Remboursement des transports jusqu'à Lausanne	KB
Rencontres de Ken Brunner (« Récolte des récits de vie »)	2'240	Pour 4 mois Environ 4h/semaine	CC
Rencontres de Charlie Caccini (« Récolte des récits de vie »)	2'240	Pour 4 mois Environ 4h/semaine	CC
Rédaction de Ken Brunner	2'800	Pour 5 mois Environ 4h/semaine	CC
Rédaction de Charlie Caccini	19'600	Pour 5 mois Environ 28h/semaine	CC
Relectures de Ken Brunner	2'800	Pour 2 mois Environ 10h/semaine	CC
Relectures des membres de FMR	600	Pour 2 mois Compensation symbolique pour les participant·e·s Remboursement des transports si nécessaire	KB
Relectures externes	500	Compensation symbolique pour les relecteur·rice·s (estimation : 5 personnes)	CC
Divers et imprévus	500		CC
TOTAL	32'780		

La recherche de fonds est conduite de la manière suivante :



Cagnotte en ligne Wemakeit : 10'000 CHF

Fondations et administrations publiques : 22'780 CHF

³ Selon le mode d'édition choisi

La cagnotte en ligne Wemakeit a débuté le 2 juin et s'est achevée le 17 juillet 2025, avec un montant de 10'180 CHF.

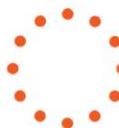


Histoires de tox

de Charlie Caccini

[publication](#) [journalisme](#) [littérature](#)

📍 Lausanne



Avec l'association FMR, nous nous associons pour véritablement parler de toxicodépendance. Nous souhaitons rédiger un ouvrage immersif, préventif et participatif composé de témoignages inédits.

CHF 10'180

101% de CHF 10'000

Comment ça fonctionne ↴

64 contributeur*rices

**Clôturé avec succès le
17.7.2025**

8. Contacts

Charlie Caccini

c.caccini@etik.com

charlie-caccini.com

http://instagram.com/histoirede.nous_/

Ken Brunner

white_sigma@hotmail.com

radio-fmr.com

youtube.com/@radiofmr1534

9. Le projet présenté en vidéo



Charlie Caccini

@Histoiredenous · 13 abonnés · 64 vidéos

1er roman en vente ...plus

histoiredenousecrire.com et 4 autres liens

[S'abonner](#)



FMR-TV

@FMR-TV · 39 abonnés · 9 vidéos

En savoir plus sur cette chaîne ...plus

[S'abonner](#)

- Selon Ken Brunner :

https://www.youtube.com/watch?v=4Xnta_wsCHE

<https://www.youtube.com/watch?v=lqlzdlOCVDc>

- Selon Charlie Caccini :

<https://www.youtube.com/shorts/EqawLY8GTvI>

<https://www.youtube.com/shorts/rFaJEikgNSg>

- Chaine YouTube de l'association FMR : <https://www.youtube.com/@FMR-TV>

- Chaine YouTube de Charlie Caccini : <https://www.youtube.com/@Histoiredenous>

10. Annexes

10.1 Statuts de l'association FMR



Statuts FMR

Statuts de l'association FMR

Forme juridique, but et siège

Art.1

Sous le nom de FMR, il est créé une Association à but non lucratif régie par les présents statuts et par l'Article 60 et suivants du Code Civil suisse.

Art.2

L'association a pour mission de :

- Apporter une expertise par les pairs sur les différentes marginalités
- Sensibiliser le public sur les problématiques liées à la consommation de drogues
- Informer la population
- Former les nouveaux membres
- Démystifier les idées reçues sur la marginalité

Pour mener à bien ces objectifs, l'association utilise notamment les moyens suivants :

- Emissions de radio
- Dessins animés
- Musique
- Cours dans les écoles
- Forums et conventions
- Actions diverses de sensibilisation

Art.3

Le siège de l'association est à Lausanne. Sa durée est illimitée.

Art. 4

Les organes de l'association sont :

- L'Assemblée Générale
- Le Comité
- L'Organe de contrôle des comptes

Art.5

Les ressources de l'association sont constituées par des cotisations ordinaires, des dons, des legs, par des produits des activités de l'association et, le cas échéant, par des subventions des pouvoirs publics.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Ses engagements sont garantis par ses biens, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

Membres

Art.6

Peuvent être membres toutes les personnes ou organismes intéressés à la réalisation des objectifs fixés à l'article 2.



Art.7

L'association est composée de :

- Membres actifs prenant part à l'une des activités éditoriales de l'association (par exemple : radio, vidéo, dessins animé, etc...). Ils ont le droit de vote. Les membres actifs signent et s'engagent à respecter la Charte.
- Membres passifs, composés d'anciens membres actifs et ayant les même droits et devoirs que les membres actifs.
- Membres collectifs invités à l'Assemblée Générale avec voix consultative.
- Membres soutien/donateurs invités à l'Assemblée Générale avec voix consultative.

Art.8

Les demandes d'admission de membres actifs sont adressées au Comité. Le Comité admet les nouveaux membres et en informe l'Assemblée Générale. Les membres actifs devront être parrainés par un membre du comité.

Art.9

La qualité de membre se perd :

- Par la démission de celui-ci. Dans tous les cas, la cotisation de l'année reste due. Pour les membres payant en plusieurs fois, le traitement de leur démission sera effectué au cas par cas.
- Par l'exclusion pour de « justes motifs ».

L'exclusion est du ressort du Comité. La personne concernée peut recourir contre cette décision devant l'Assemblée Générale. Le non-paiement répété des cotisations (deux ans) entraîne l'exclusion de l'association. Le non-respect de la Charte peut également entraîner l'exclusion d'un membre. Dans certains cas particuliers, le Comité se réserve le droit de suspendre un membre durant une durée déterminée par le Comité (par exemple : 1 mois, 3 mois, 1 ans, etc.).

Assemblée Générale

Art.10

L'assemblée Générale est l'organe suprême de l'association. Elle comprend tous les membres de celle-ci.

Art.11

Les compétences de l'Assemblée Générale sont les suivantes. Elle :

- Adopte et modifie les statuts
- Élit les membres du Comité et de l'Organe de contrôle des comptes
- Détermine les orientations de travail et dirige l'activité de l'association
- Approuve les rapports, adopte les comptes et vote le budget
- Donne décharge de leur mandat au Comité et à l'Organe de contrôle des comptes
- Fixe la cotisation annuelle des membres individuels et des membres collectifs
- Prend position sur les autres projets portés à l'ordre du jour



L'Assemblée Générale peut saisir ou être saisie de tout objet qu'elle n'a pas confié à un autre organe.

Art.12

Les assemblées sont convoquées au moins 30 jours à l'avance par le Comité. Le Comité peut convoquer des Assemblées Générales extraordinaires aussi souvent que le besoin s'en fait sentir.

Art.13

L'Assemblée Générale est présidée par le président ou un autre membre du Comité en cas de besoin.

Le/la secrétaire de l'association ou un autre membre du Comité tient le procès verbal de l'Assemblée, il le signe avec le président.

Art.14

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, celle du président est prépondérante.

Les décisions relatives à la modification des statuts comme de la Charte ne peuvent être prises qu'à la majorité des 2/3 des membres présents.

Art.15

Les votations ont lieu à main levée. A la demande de 5 membres au moins, elles auront lieu au scrutin secret. Il n'y a pas de vote par procuration.

Art.16

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par année sur convocation du Comité.

Art.17

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle (dite ordinaire) comprend nécessairement :

- Le rapport du Comité sur l'activité de l'association durant l'année écoulée
- Un échange de points de vue / décision concernant le développement de l'association
- Les rapports de trésorerie et de l'Organe de contrôle des comptes
- L'élection du Comité et de l'Organe de contrôle des comptes
- Les propositions individuelles

Art.18

Le Comité est tenu de porter à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) toute proposition d'un membre présentée par écrit au moins 10 jours à l'avance.

Art.19

L'Assemblée Générale extraordinaire se réunit sur convocation du Comité ou à la demande d'un cinquième des membres de l'association.



Comité

Art.20

Le Comité exécute et applique les décisions de l'Assemblée Générale. Il conduit l'association et prend toutes les mesures utiles pour que le but fixé soit atteint. Le Comité statue sur tous les points qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale.

Art.21

Le Comité se compose au moins de cinq membres, nommés pour un an par l'Assemblée Générale. Ils sont rééligibles. Le Comité se constitue lui-même. Il se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent.

Art. 22

Les membres du Comité de l'association travaillent de manière bénévole, sous réserve du remboursement de leurs frais effectifs.

Art. 23

En cas de vacance en cours de mandat, le Comité peut se compléter par cooptation jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Si la fonction de président(e) devient vacante, le (la) vice-président(e) ou un autre membre du Comité lui succède jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art.24

L'association est valablement engagée par la signature collective de deux membres du Comité.

Art.25

Le Comité est chargé :

- De prendre les mesures utiles pour atteindre les objectifs visés
- De convoquer les Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires (généralement à la fin du mois de janvier)
- De prendre les décisions relatives à l'admission et à la démission des membres ainsi qu'à leur exclusion éventuelle
- De veiller à l'application des statuts, de rédiger les règlements et d'administrer les biens de l'association.

Art.26

Le Comité est responsable de la tenue des comptes de l'association.

Art.27

Le Comité engage/licencie les collaborateurs salariés et bénévoles de l'association.



Organe de Contrôle des comptes

Art.28

L'organe de contrôle des comptes vérifie la gestion financière de l'association et présente un rapport à l'Assemblée Générale. Il se compose de deux vérificateurs élus par l'Assemblée Générale.

Dissolution

Art.29

En cas de dissolution, l'actif éventuel restant sera remis à une Institution suisse et exonéré des impôts en raison de son but d'utilité publique ou de service public. Il peut également être attribué à la Confédération, les cantons, les communes et leurs établissements.

Les présents statuts ont été adoptés par l'Assemblée Constitutive du 27 avril 2017 au nom de l'association FMR.

Président :

Ken Brunner

Vice-président :

Boris Jeanmaire

Secrétaire :

Mindy Jeanmaire

Trésorier :

Daniel Weber

Vérification des comptes internes :

Elodie Bergamini

Vérification des comptes externes :

Laurent Monachon



Lausanne, le 21 février 2017

Charte de participation à la radio-FMR

Acceptation de nouveaux membres

Pour intégrer la radio-FMR en tant que membre actif, un nouveau membre doit tout d'abord passer par un statut d'observateur. Il ou elle doit ensuite faire une lettre de motivation et présenter ce qu'il/elle voudrait amener et recevoir à la radio. Si les circonstances l'exigent les signataires de la charte se donnent, après délibération collective, la possibilité d'accepter, de refuser ou d'exclure un/une membre de la radio temporairement ou définitivement.

Chacun des membres actifs s'engage à signer la présente Charte et à respecter les valeurs ainsi que les principes qui y sont recensés.

A l'image des statuts de l'Association, toute modification de la Charte doit être validée et acceptée en Assemblée Générale. Les modifications peuvent être proposées soit par les membres, soit par le Comité.

Valeurs et principes de collaboration au sein de la radio-FMR

1. Les décisions sont prises selon les majorités appliquées dans les statuts. Il n'y a pas de leader.
2. La radio-FMR ne se revendique d'aucun parti politique, ni d'aucune religion.
3. Les problèmes qui surgissent en dehors des réunions de la radio doivent rester en dehors du groupe. Ce qui se passe à l'interne se règle à l'interne.
4. Lorsque on ne peut pas être présent, on prévient à l'avance.
5. La violence verbale ou physique n'est pas tolérée.
6. Chacun respecte le temps de parole des autres et évite de couper la parole.
7. Si une personne ne se sent pas capable de faire une tâche qui lui est confiée, il doit le dire au groupe afin que les autres membres puissent lui offrir un soutien.
8. Les choix et les opinions de chacun peuvent être débattus, mais doivent toujours être respectés.
9. Aucune image ou autre illustration dans laquelle apparaît un ou des membre-s de la radio ne peut être utilisée sans l'approbation de la personne concernée.
10. Les temps d'enregistrement en studio doivent être pleinement consacrés à la production des émissions.
11. Le travail en studio doit être efficace. Lors des enregistrements, on éteint son téléphone.
12. Lorsque quelqu'un emprunte du matériel qui appartient à la radio il doit signer une décharge afin de savoir qui est en possession du matériel.
13. Les accompagnants individuels avec les personnes du Rel'aids ne doivent pas interférer avec les personnes du groupe dans le cadre des réunions de la radio.
14. Ces accompagnants sont soumis à la confidentialité.

Qui sommes-nous ?

Radio-Fmr est une plateforme d'expression orale, disponible en Podcast sur le site www.radio-fmr.ch, conçue et réalisée entièrement par des marginaux et/ou des personnes ayant vécu des expériences dans le domaine de la toxicomanie principalement à Lausanne et sa périphérie. Les présentateurs/trices ainsi que les chroniqueurs/euses sont tous passés par des situations de vie difficiles, précaires et souhaitent faire profiter les auditeurs de leurs expériences dans le but principal de réduire les risques encourus par les nouvelles générations de consommateurs.

Les émissions ainsi produites s'adressent à tous quel que soit leur origine, leur situation ou leur avis politique. Nous ne soutenons aucun parti et sommes indépendant en ce qui concerne le contenu.

Des professionnels de toute sorte y sont interviewés régulièrement afin de donner leur expertise dans certains domaines (tels que le logement, les locaux de consommation contrôlée ou les seringues qui traînent dans la rue, sans compter quelques thèmes sociaux ou d'actualité par exemple). Les membres de la radio profitent de leur parcours de vie afin d'apporter témoignages et précision dans ces mêmes domaines. La prévention par les pairs est un de nos nombreux objectifs.

Certaines rubriques ont pour but de mettre en garde les usagers de stupéfiants contre les dangers de leur consommation alors que d'autres mettent en lumière certains dysfonctionnements sociaux-économiques.

Radio-Fmr prend la température de la rue et informe les plus démunis sur les dangers de leur mode de vie. Elle apporte également certaines solutions pour prévenir les risques de maladie, d'accident, d'overdose ou de décisions irréfléchies qui pourraient s'avérer lourdes de conséquences. Elle défend les droits des consommateurs et combat les préjugés de toute la population envers différents types de marginalité en explorant les plus basses couches sociales.

Nous sommes tous des consomm'acteurs/trices et donnons, dans la mesure de nos possibilités, la parole à ceux qui ne l'ont pas tout en redonnant confiance en eux-mêmes à nos animateurs/trices.

Comment ?

Les moyens de diffusion de l'association sont diverses. Dans le but de faire passer son message d'information et de prévention des risques, Radio-FMR s'appuie sur plusieurs activités artistiques. Les deux principales activités sont le dessin et les émissions de radio. A cela se rajoute la musique, la publicité, les campagnes, les forums de discussion, l'utilisation des autres médias, et tout autres moyens de communication jugés utiles à la diffusion de notre message.

10.3 Attestation d'exonération pour buts d'utilité publique de l'association FMR



ADMINISTRATION CANTONALE DES IMPÔTS

Route de Berne 46
1014 Lausanne



Lausanne, le 17 JAN. 2019

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

ATTESTATION

délivrée à l'association « **FMR** », avec siège à Lausanne, dont le but est le suivant :

« *l'association a pour mission de :*

- *Apporter une expertise par les pairs sur les différentes marginalités*
- *Sensibiliser le public sur les problématiques liées à la consommation de drogues*
- *Informier la population*
- *Former les nouveaux membres*
- *Démystifier les idées reçues sur la marginalité. »*

Par décision du 17 janvier 2019, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que l'association ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000. Cette attestation est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

Administration cantonale des impôts

Division de la taxation

Centre de compétences personnes physiques

Patrick Grandjean
Juriste-fisliste

Séverine L'Eplattenier
Juriste-fiscaliste



1 roman
10 podcasts
150 images

Histoire de est un projet indépendant à trois facettes qui combine un roman, 10 podcasts et plus de 150 images. En quelques mots, voici les intentions de cette entreprise.

Pourquoi un roman ?

Issu de deux années d'observations quotidiennes sur la place de la Riponne, le roman a pour but de présenter ses habitant-e-s, par un regard compréhensif, ainsi que son évolution, au moyen d'un éclairage historique. Toutefois, l'écrit reste une fiction. Il ne respecte aucune méthodologie, se permet une structure et des récits issus de mon imagination, ainsi que des éléments romanesques.

Les évènements internationaux de ces dernières années et les informations en quantité et qualité discutables ayant impacté l'attention de nombreuses personnes, je souhaitais aborder des sujets de société de manière différente et, surtout, empathique. Il s'agit d'une forme d'engagement que je qualifierais de doux et conciliant, car la brutalité des crises, des débats et de nombreux discours me paraissent actuellement trop envahissants, contre-productifs et clivants.

Enfin, les possibilités offertes par ce genre littéraire permettent d'aborder des thématiques secondaires, telles que la manière de communiquer ou l'intérêt porté aux lieux sur lesquels nous vivons (voir ci-après).

À quel propos ?

Les habitant-e-s de la Riponne (« Place du Comblement » dans le roman), sont représenté-e-s, entre autres, par les personnages d'Aurora, Aeryn, Simon, Colette et Luciano. Bien que leurs conditions de vie et leur quotidien s'avèrent éloignés les uns des autres, les individus se retrouvent dans la passion et les arts, mais aussi dans la souffrance psychique et la colère sociale.

Ces dernières sont au cœur du roman. Elles le guide. Bien que Aeryn incarne l'apaisement, Aurora interprète l'anxiété et l'hypersensibilité, Simon la toxicodépendance ainsi que le sans-abrisme, Colette l'enfermement familial et Luciano les dilemmes entre engagements et vie personnelle.

Les difficultés des personnages s'expliquent, entre autres, par des choix de vie limités, un rythme quotidien étouffant, des normes sociales oppressantes, des émotions ignorées, des changements climatiques et urbains apeurants, des modèles relationnels ultra construits ou l'auto-agressivité construite par des codes sociaux intériorisés.

C'est ici qu'interviennent les podcasts.



historedenouscrire.com/presentation/

Charlie Caccini



ISCAI Paris

Sortie printemps 2025



historedenouscrire.com/boutique/

Passionnée, angoissée, déterminée, déprimée.

La vie intérieure d'Aurora ne manque pas d'agitation. Un remue-ménage qu'un jeune antiquaire amplifiera malgré lui, en embarquant la jeune femme dans une redécouverte de ses émotions, de ses sensations et de ses passions. Une quête de connaissance de soi qui l'obligerà à se confronter à son passé, à ses occupations et à son environnement. Ses confrontations permettront-elles à Aurora de trouver son équilibre entre ses engagements, ses révoltes et sa mélancolie ?

À travers des faits historiques, des courriels variés et des descriptions détaillées, le récit d'Aurora raconte l'histoire d'une ville, de ses habitant-e-s et de leurs mœurs.

Histoire de – Un projet indépendant à 3 facettes

Histoire de nous écrire – Un roman

Histoire de discuter – 10 podcasts

Histoire de curiosité – + 150 images

www.historedenouscrire.com

[histoiredenous...](http://histoiredenouscrire)

L'autrice vaudoise et logée de 25 ans rêve d'une société guidée par de nouveaux repères. Ses expériences étudiantes et professionnelles ne lui permettent pas l'expression émotionnelle et positionnée. Charlie a commencé à rédiger à sa propre manière ce qui la questionne, la déstabilise et la révolte. Malgré tout, elle reste confiante, cherche des ressources et souhaite les partager.

Pourquoi des podcasts ?

Les interviewé·e·s issu·e·s de milieux associatifs et/ou indépendants présentent leurs activités, liées au vécu des personnages du roman.

Les podcasts ont pour but d'agir comme ressource pour des lecteur·rice·s qui s'identifieraient à des personnages, **mais également comme témoin**, les interviewé·e·s étant en contact direct avec des personnes dont les situations s'avèrent similaires à celles mises en évidence à travers la fiction.

Aussi, l'intention des podcasts est d'inspirer les auditeur·rice·s par des intervenant·e·s concrètement actif·ve·s et porteur·euse·s de projets, d'idées et d'idéaux.

En plus de ces apports, les discours des intervenant·e·s, malgré leurs différents domaines d'activité, ont l'intérêt de se rejoindre dans l'affirmation d'insuffisances financières, de difficultés liées au bénévolat, de préjugés omniprésents et d'absence d'écoute et d'empathie envers les personnes en situation de précarité et celles dites en marge.



<https://histoiredenousecrire.com/interventions/>

Sorties dès le
18.02.24

Pourquoi des images ?

Publiées sur Instagram (et en partie sur le site internet), elles permettent autant de visualiser les **passages historiques du roman** que de sensibiliser le public à l'évolution urbaine des deux derniers siècles. L'intention sous-jacente est de faire prendre conscience sur la manière dont l'espace est occupé, à quel rythme et dans quels buts.



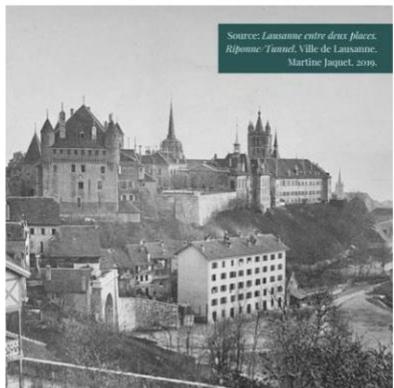
Sorties Dès le 11.02.24



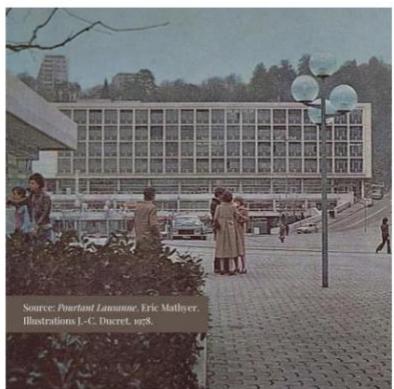
Source: *Lausanne ma ville*, 1976.



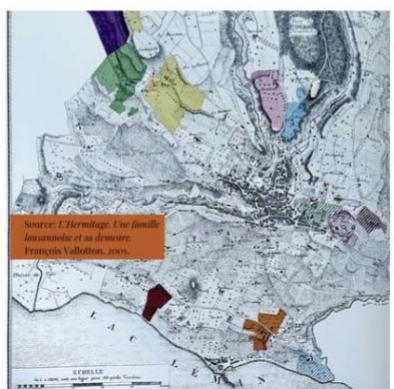
https://www.instagram.com/histoirede.nous_/



Source: *Lausanne entre deux plages*,
Bipomé / Unimel, Ville de Lausanne,
Martine Jaquet, 2009.



Source: *Pontland Lausanne*, Eric Mallier,
Illustrations J.-C. Ducret, 1978



Source: *L'Hermitage, Une famille lausannoise et sa demeure*,
Pascal Valmon, 2001

Pour conclure, ces différents éléments se résument en le titre du roman : *Histoire de nous écrire*.

« **Histoire** » fait référence aux éléments historiques,

« **nous** » permet de réduire la distance entre lecteur·rice·s et autrice,

« **écrire** » suggère les correspondances inscrites dans le roman,

et, finalement, « **Histoire de nous écrire** » a pour intention de mettre en lumière les personnes peu écoutées et considérées.

Charlie Caccini
Lausanne, le 09.03.2025

«Je souffre de ce que je peux entendre sur les toxicomanes de la Riponne»

ROMAN - Agée de 25 ans, née à Morges, Charlie Caccini vit à Lausanne depuis trois ans. «*Histoire de nous écrire*» est son premier livre, qui à travers la fiction, des faits historiques, des courriers variés et des descriptions détaillées, raconte l'histoire de Lausanne, de ses habitants et de leurs maux.

Lausanne Cités: Les Lausannois souffrent-ils donc de maux si graves qu'il faille les raconter dans un roman?

Charlie Caccini: Bien sûr! Le but de ce roman, c'est de remettre sérieusement en question l'image idéalisée que la Suisse porte fièrement, de montrer qu'il y a de réelles précarités qui existent, qu'elles sont trop peu considérées et que les priorités des politiciens sont à revoir.

La Suisse d'accord, mais à Lausanne?

Je vis juste au-dessus de la Riponne et je souffre de ce que j'entends sur les toxicomanes alors que l'on ne connaît ni leur vécu, ni les raisons pour lesquelles ils sont là... Quand on prend le temps de les écouter vraiment, et je l'ai fait pendant deux ans, on apprend et on comprend que le monde est particulièrement violent avec eux et que les ressour-

ces de chacun d'entre nous sont inégaux face à ce type de problème. Ce constat est d'ailleurs valable pour les dépressifs, les anxieux, les hypersensibles et tous ceux qui sont différents de la norme... Moi, j'adore les gens cabossés, ils sont entiers et reflètent tout ce qui ne va pas dans ce monde et dans cette Suisse où on nous fait croire que tout va bien.

Il y a les personnages, mais il y a aussi Lausanne qui en tant que ville, semble être un personnage à part entière du roman...

J'ai tenu à partager des éléments historiques lausannois pour sensibiliser les lecteurs à l'évolution effrayante des deux derniers siècles, notamment en termes d'urbanisme. Mais aussi, qu'on se rende compte que certains sujets de société qui sont discutés actuellement, par exemple l'écologie, le féminisme, le racisme ou l'utilisation

tion des espaces publics, le sont en réalité depuis des décennies. Lire des écrits de la deuxième moitié du XX^e siècle et constater qu'ils pourraient être identiques actuellement est terrifiant et démoralisant.

Vous avez volontairement choisi de vous auto-éditer, sans chercher une maison d'édition. Pourquoi?

Pour être honnête, la première raison est uniquement liée à la confiance en soi. Le processus à entreprendre avec des maisons d'éditions étant long, et parfois contraignant, je craignais de perdre la confiance et l'envie de continuer mon projet, étant donné qu'il s'agit de mon premier roman. Et puis, il y a une autre raison tout aussi importante, qui est que l'autoédition me permet de garder la liberté de gérer mon livre comme je le veux, y compris dans ce que je fais pour le promouvoir via des images et des podcasts.

Justement, ce roman comprend une vraie originalité dans sa conception interactive, avec en complément des podcasts et même... un compte Instagram dédié.

En faisant les recherches pour la partie historique du roman, j'ai trouvé dommage que des informations restent inutilisées. Publié sur Instagram (et en partie sur le site internet), les 150 images que j'ai retenues permettent autant de visualiser les passages historiques



Charlie Caccini à la Riponne, qui a tant inspirée. TILLE

du roman que de sensibiliser le public à l'évolution urbaine des deux derniers siècles. L'intention sous-jacente est de faire prendre conscience de la manière dont l'espace est occupé, à quel rythme et dans quels buts.

Et les podcasts?

Je les ai ajoutés parce que pour moi, se contenter de la fiction ne pouvait pas être suffisamment porteur, et qu'il était indispensable de compléter les thématiques abordées avec des personnes réelles qui donnent de la crédibilité à ce qui est abordé. Ces podcasts sont des ressources pour des lecteurs qui

s'identifient aux personnages, mais également comme témoins, les interviewés étant en contact direct avec des personnes dont les situations s'avèrent similaires à celles mises en évidence dans la fiction du roman. Parce qu'au fond, «*Histoire de nous écrire*» est une invitation à réfléchir et à faire preuve d'empathie les uns envers les autres. ■

Propos recueillis par Charaf Abdessemed

«Histoire de nous écrire», Charlie Caccini.
www.histoiredenouscrire.com et instagram.com/histoirede.nous_

Une quête de soi et... des autres

Un roman, 10 podcasts et plus de 150 images... Fiction subtile et empathique, «*Histoire de nous écrire*» raconte l'histoire d'Aurora, dont la vie intérieure ne manque pas d'agitation. Un remue-ménage qu'un jeune antiquaire amplifiera malgré lui, en embarquant la jeune femme dans une redécouverte de ses émotions, de ses sensations et de ses passions. Dans ce roman, les habitants de la Riponne («Place du Combblement» dans le roman), sont représentés, entre autres, par les personnages d'Aurora, Aeryn, Simon, Colette et Luciano.

Mardi 26 août

Être, sentir, rencontrer et écrire / Comment savoir qui je suis

Être, sentir, rencontrer et écrire ... avec Charlie Caccini

Née à Morges, Charlie Caccini vit à Lausanne depuis trois ans. Cette jeune femme de 25 ans, écorchée vive, révoltée et engagée, publie à compte d'auteure en 2025 son premier livre « Histoire de nous écrire ».

Après deux années d'observations quotidiennes sur la place de la Riponne à Lausanne, Charlie noircit ses premières pages. Une fiction pour raconter l'histoire de Lausanne, de ses habitants et de leurs maux. L'auteure est aussi allée à la rencontre d'acteur·rice·s de milieux associatifs et indépendants, engagé·e·s et passionné·e·s, qui ont témoigné de leurs activités et de leurs expériences.

Dans le prolongement du livre, l'auteure nous invite aussi sur le site "Histoire de" à écouter également des podcasts de personnes qui l'ont inspirée, des mots inspirants pour encourager un bien-être émotionnel, social et environnemental. Pour une société en meilleure santé ; et elle propose aussi via Instagram des photos de Lausanne d'hier et aujourd'hui.

>> Le site de Charlie Caccini

>> Le site Histoire de

Plus : <https://charlie-caccini.com/rts-la-ligne-de-coeur/>